



Toulouse, le 26 juin 2014,

## Compte rendu du CT ENAC du 25 juin 2014

▪ **POINT 1** : approbation des procès-verbaux des CT de l'ENAC du 18 mars :  
Approuvé à l'unanimité.

▪ **POINT 2** : suites données au CT de l'ENAC du 18 mars :  
FO évoque le point DFPV et constate que l'équipe dirigeante est maintenant en place, que la communication permettant la lisibilité du plan commence et que les divers comités sont en place. Nous demandons qu'un point soit présenté sur la gestion de la flotte B200 lors du prochain comité de suivi du plan de performance, le 7 juillet.

▪ **POINT 3** : devenir des personnels ENAC de Saint-Auban :  
L'administration fait état de la fin de la présence d'agents de l'ENAC au centre national de vol à voile (CNVV) de Saint-Auban au 31/12/2014, suite à l'arrêt de la convention de mise à disposition entre la FFVV et la DGAC.

**Le projet de note présenté par l'administration est refusé à l'unanimité**, un CT exceptionnel sera donc convoqué le 22 juillet.

De plus, FO demande à l'administration, dans un contexte budgétaire et social tendu, de prévoir un rapatriement de tous matériels de maintenance, de bureautique et mobiliers propriété de l'ENAC.

**Après 15 années de non décisions sur l'avenir de ce site, FO dénonce l'absence de clarté et de cohérence dans le traitement de ce dossier, ainsi que la décision arbitraire de cette date, qui laisse un délai excessivement court aux personnels pour leur permettre d'envisager objectivement leur avenir. Aucun site de la DGAC ne s'est vu imposer de prendre des décisions aussi cruciales en 6 mois ! FO a demandé à Monsieur GANDIL, Directeur Général de l'Aviation Civile, d'accorder aux agents un délai plus en phase avec les pratiques sociales de la DGAC et, qu'en accord avec les principes protocolaires, les personnels de Saint-Auban bénéficient de toute l'attention de la DGAC, aidée par l'ENAC et le conseiller mobilité carrière Sud-Est.**

▪ **POINT 4** : suppression de la régie du centre ENAC Muret :  
La suppression de cette régie ainsi que le départ d'un agent de SG/FIN de Muret justifie d'un renforcement des effectifs sur Toulouse. FO demande que l'administration fasse le nécessaire en CAP pour que ce département ait les moyens de sa mission. Ce point est adopté à la majorité.

▪ **POINT 5** : jours de fermeture 2015 :  
L'administration propose les vendredis 2 janvier et 15 mai, ainsi que le lundi 13 juillet. Ce point est adopté à l'unanimité (oui !).



▪ **POINT 6** : projet de transfert et de mesures d'aide à la mobilité pour les personnels de la direction de Muret :

M. CREBASSA fait un point de la situation à ce jour. Les entretiens avec Mme LOPEZ-BOUHOURS, conseillère mobilité carrière, ont eu lieu. Les agents ont eu connaissance des diverses mesures indemnitaires issues du protocole. Leurs remarques et attentes ont été entendues.

L'administration a présenté 3 notes de service détaillant les échéances et procédures liées à la restructuration du site. Ces notes précisent les dates de transfert des fonctions pour PSI (01/09/2014) et OP (01/01/2015), qui ne sont pas les dates de mutation physique des agents qui bénéficieront d'une phase transitoire de transfert d'une durée de 3 ans. FO regrette que ces projets de notes n'aient été présentés et expliqués aux agents. Cependant, nous notons l'effort dans le nombre de solutions proposées. 5 mesures sont présentées par M. LE BRETON :

- 1/ La prime de redéploiement des compétences (PRC).
- 2/ La mise en place par l'ENAC de 2 véhicules de service avec des départs et des retours décalés entre Muret et Toulouse.
- 3/ L'adaptation des horaires (à l'exception des agents ayant déménagé).
- 4/ Temps de travail partagé entre Muret et Toulouse.
- 5/ Forfait de remboursement de trajet pour les PN hors centre.

Ces mesures sont détaillées dans notre CR FO du CHSCT du 23/06.

Après des éclaircissements techniques et la garantie de la possibilité d'améliorer les notes n° 2 et 3 sur l'aménagement des transferts, l'administration propose un vote sur les dates de transfert des missions PSI et OP, en précisant qu'elles ne remettent pas en cause le maintien sur place des agents occupant ces fonctions à Muret. La proposition est approuvée à la majorité.

**FO demande que les mesures de renfort de PSI vers Muret soient cadrées par une note sur le principe de celle de la DFPV, et basée sur le principe du volontariat. Nous rappelons l'impératif d'une informatique opérationnelle pour l'activité des DT et DI de toute la DFPV. Notre vote pour (4 OS sur 5) n'est donc pas un blanc-seing à l'administration, comme l'insinuent certains hors comité, mais conditionne notre accord. Ce sujet avait d'ailleurs été débattu lors des réunions ENAC/OS et ENAC/personnels de Muret précédant le plan de restructuration.**

▪ **POINT 7** : point d'information sur la démarche qualité ISO9001 :

Les audits de terrain ont été effectués, un pré-rapport rédigé laissant apparaître un très bon processus qualité au sein de l'ENAC dans les domaines de la formation et des supports. La recherche est encore hors champ de certification du fait de sa relative jeunesse. La certification ISO9001 est une priorité de l'ENAC cette année.

▪ **POINT 8** : bilan social 2013 :

Le bilan n'est pas présenté en séance. FO regrette l'impossibilité de travailler sur ce sujet, et demande que le président s'engage à remettre ce point à l'ordre du jour du prochain CT. Le président accepte.

▪ **POINT 9** : stratégie de communication de l'ENAC :

Mme BERTHOU présente le plan de communication 2014-2015, qui a pour objectifs « d'accroître la notoriété de l'école et de rassembler toutes les composantes ENAC sur la stratégie ». Ce plan est à destination d'un public externe mais aussi des agents de tous les centres ENAC. La communication numérique est bien sûr citée. FO tient à souligner l'attrait que représente encore le support papier dans la communication et rappelle le savoir-faire des personnels de l'édition de l'ENAC.

▪ **POINT 10**: perspective des budgets 2015-2017 :

FO considère les propos du directeur sur de probables nouvelles contraintes budgétaires alarmants. Aujourd'hui déjà, des sites, des missions et activités sont menacés faute de moyens, en totale contradiction avec les objectifs demandés par le gouvernement par le biais du COP, contrat d'objectifs qui, semble-t-il, n'engage que l'ENAC...



▪ **POINT 11** : Ordre du jour du Conseil d'Administration du 26 juin :

Au sujet des objectifs du COP, FO souhaiterait qu'une démarche soit envisagée pour permettre des partenariats intra européens sur la formation EPL. A ce jour, aucun EPL n'est issu de l'union européenne.

▪ **POINT 12** : Questions diverses FO :

*Où en sommes-nous des négociations avec le SNA/S concernant l'obtention et le maintien de la mention d'unité sur les terrains initialement envisagés que sont Muret et Carcassonne ? Si l'on se dirige vers une impasse avec le SNA/S, pourquoi ne pas entamer des discussions avec le SNA/SSE comme cela fut évoqué lors du dernier CT ? Il semblerait en effet que certains terrains soient intéressés par ce projet. Les lenteurs rencontrées dans la résolution de ce problème engendrent des déséquilibres de traitement entre les instructeurs TSEEAC : certains maintiennent leurs mentions et ne font pas d'enseignements généraux tandis que d'autres ne peuvent prétendre à l'obtention d'une mention et continuent à délivrer ces enseignements. En outre, un travail urgent de réorganisation s'impose pour le bon déroulement des formations, ces instructeurs dépendant fonctionnellement de deux divisions distinctes. L'administration admet la lenteur de la procédure et les difficultés rencontrées. Avant toutefois d'envisager d'autres pistes, elle préfère continuer le dialogue avec le SNA/S, notamment lors de la réunion de travail qui aura lieu le 2 juillet.*

*Enfin, il est alarmant que l'absence de lisibilité sur le poste d'instructeur ouvert lors de la dernière campagne d'AVE n'ait pas permis d'honorer ce poste. L'administration reconnaît une erreur de rédaction dommageable qui sera corrigée pour la prochaine CAP.*

**FO restera vigilant sur l'ensemble de ces points, demandera un état d'avancement lors du prochain CT d'automne, et réitère la demande d'un GT évoquée par le président lors du CT du mois de mars concernant les coefficients non appliqués aux instructeurs TSEEAC lors des séances de formation pratique sur simulateurs de contrôle (en contradiction avec les charges d'enseignement) en intégrant les instructeurs sol de la DFPV.**

**La délégation :**

Jean-Christophe MAZIN, Jean-Pierre SALANOUBAT, Christian MARTIN,  
Michel LE-LAIT, Luc TOURNIER, Jean-Louis GIL, Jean-Paul PALOC

